

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENTDECRET D/2019/ **126** / PRG/SGGPORTANT TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES
EXERCICE 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu - La Constitution ;
- Vu - La Loi L /2012/N°012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances;
- Vu - La Loi L /2018/N°069/AN du 26 décembre 2019, portant Loi de Finances pour l'année 2019 ;
- Vu- Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique ;
- Vu- Le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- ~~Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement ;~~
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/178/PRG/SGG du 16 août 2018, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Vu- Le Décret D/2018/333/PRG/SGG du 31 décembre 2019, portant répartition entre les départements Ministériels et Institutions des crédits de paiement ouverts au Budget de l'Etat pour 2019 ;

Sur proposition du Ministre du Budget

DECRETEArticle 1er :

Il est autorisé le transfert de crédits de **neuf cent cinquante un millions trois cent dix sept mille deux cent vingt francs guinéens (951 317 220 GNF)** entre les lignes des Titres II « Dépenses de Personnel » et IV «Dépenses de transfert» du budget de la Présidence de la République, suivant le tableau ci-après :

Article 2:

Le montant du transfert, servira de complément de bourse des étudiants guinéens à l'étranger, au titre de l'exercice 2019.

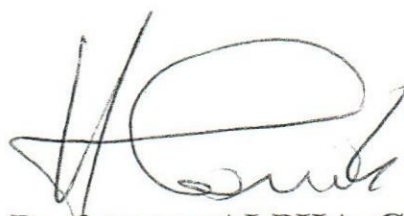
Article 3:

Le Ministre d'Etat Chargé des Affaires Présidentielles, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

25 AVR 2019

Conakry, le



Professeur ALPHA CONDE

AMPLIATIONS:

PRG	2
SGG	2
MEF	2
MB	2
DNB	2
DNIP	2
DNSI	2
DNCF	2
DNTCP	2
ARCHIVES	2
TOTAL	/20